	Document du SMQE **Nature du document :** **TEST CONSIGNES ECRITES**	Référence : FOR-SMQE- Page : 1/2 Révision : 0 Auteur : Jean-Marc CHOLLOT

Nom : **Prénom :** **Date :**

Cocher les actions à réaliser en cas d'urgence :

○ actionner le système de freinage. ○ couper le moteur et la ba7eries. ○ allumer sa cigarette électronique. ○ éviter les sources d'inflammations.	○ rechercher l'aide des passants pour contenir ○ la fuite ou éteindre l'incendie. ○ tenir les documents à disposition des secours. ○ informer les services d'urgence.

Identifier les différents risques en reliant les étiquettes avec les risques :

		Risque d'incendie et d'explosion en cas de contact avec l'eau.
		Risque de brûlures par corrosion. Peuvent réagir fortement entre elles, avec de l'eau ou avec d'autres substances. La matière répandue peut dégager des vapeurs corrosives. Risque pour l'environnement aquatique ou les systèmes d'évacuation des eaux usées.
		Risque d'incendie. Risque d'explosion. Peut être sous pression. Risque d'asphyxie. Peut causer des brûlures et/ou des engelures. Les dispositifs de confinement Peuvent exploser sous de la chaleur.
		Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous de la chaleur.
		Risque de forte réaction, d'inflammation et d'explosion en cas de contact avec des matières combustibles ou inflammables.

Toute reproduction intégrale ou partielle de ce document faite en dehors d'une autorisation expresse de T.M.D Conseil Est illicite

Parmi ces équipements, lesquels sont obligatoires pour un transport de liquides inflammables :

○ une cale de roue par véhicule ○ du liquide de rinçage pour les yeux ○ un baudrier fluorescent ○ une bouteille d'eau ○ un harnais de sécurité ○ un masque d'évacuation d'urgence ○ une pelle	○ une trousse à outils ○ un appareil d'éclairage portatif ○ une paire de gants de protection ○ des protections auditives ○ un équipement de protection des yeux ○ une protection de plaque d'égout ○ un réservoir collecteur

Je reconnais avoir pris connaissance des consignes écrites ADR

Signature du conducteur :

Toute reproduction intégrale ou partielle de ce document faite en dehors d'une autorisation expresse de T.M.D Conseil Est illicite